

Comité syndical du 13 Février 2017

[DL 2017_02/07](#)

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE FIXANT LES CONDITIONS DE MUTUALISATION DE LA DISTRIBUTION D'UNE BROCHURE AVEC LE MAGAZINE 47 N°37

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **3 février 2017**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle - Hôtel du département, à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2017 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Marie LABIT, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alexandre FRESCHI, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Mario LUNARDI, Jean-François SAUVAUD

FUMEL VALLÉE DU LOT Hubert CAVADINI ; Paul FAVAL ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD Auguste FLORIO, Yvon SETZE ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE Eric ALBERTI, Edouard DELORME ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES Olivier DAMAISIN.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes GARGOWITSCH, TONIN, LABIT, MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAVADINI, COLLADO, CONSTANTIN, DAMAISIN, DELORME, DERC, DESPLAT, FLORIO, FRESCHI, LABEAU, LEGENDRE, LUNARDI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN, VICTOR (21)

Représentés : M. FAVAL par M. CAVADINI, M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, Mme GONZATO-ROQUES par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. FRESCHI, Mme LAURENT par M. DAMAISIN, M. LERDU par M. LABEAU, M. MASSET par Mme TONIN, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. VACQUE par M. DERC (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme Marie LABIT

Nombre de délégués présents : 21/ **Représentés :** 9

Participants divers : Mme Annie OGER (Paierie départementale)

[DL 2017_02/07](#)

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE FIXANT LES CONDITIONS DE MUTUALISATION DE LA DISTRIBUTION D'UNE BROCHURE AVEC LE MAGAZINE 47 N°37

Dans le cadre des actions de prévention porté par le Syndicat, un guide au format A5 intitulé « Vos gestes pour un département zéro déchet » à destination des habitants du Département de Lot-et-Garonne a été réalisé.

Aux fins de distribution de masse et dans une volonté de rationaliser les coûts d'une part, et compte tenu de l'estimation de la prestation d'autre part, le Syndicat a sollicité le Département de Lot-et-Garonne afin que ce dernier joigne le guide au magazine 47 distribué à **162 358 exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres des foyers lot-et-garonnais**.

A cet effet, la prestation de distribution est couverte par un marché public du Département de Lot-et-Garonne.

Le guide a ainsi été joint au magazine 47 n°37 du mois de janvier 2017. Le coût à la charge de ValOrizon s'élève à 8 992.13 € TTC.



Compte tenu de ces éléments, il convient de signer une convention avec le Département de Lot-et-Garonne afin de formaliser les conditions de mutualisation et notamment les modalités de remboursement de la distribution du guide.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon », tels que modifiés,

Vu la réglementation applicable en matière d'achats publics,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente du Département de Lot-et-Garonne du 27 janvier 2017,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **AUTORISE** la signature de la convention n°2017PREV01 telle que jointe en annexe, fixant les conditions de mutualisation de la distribution du guide « Vos gestes pour un département zéro déchet » avec le magazine 47 n°37,
- Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Votants :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Aiguillon, le 15 février 2017

Le Président,

Jacques BILIRIT

Publication / Affichage
Le 15 février 2017